

## **2 Auxiliaires de puériculture ou Aides auxiliaires de puériculture pour ses crèches collectives (contrats de remplacement)**

Placé.e sous l'autorité des directrices des crèches collectives et de la responsable de la Petite Enfance, et au sein d'une équipe vous serez chargé.e de :

- Accueillir les enfants et leur famille, en instaurant un climat de confiance,
- En collaboration avec l'équipe, proposer, organiser, et mettre en place des activités d'éveil et ludiques, suivant l'âge et les besoins des enfants (3 mois à 4 ans), afin de favoriser leur développement dans le respect du rythme de chaque enfant,
- Donner les repas, effectuer les changes et accompagner l'enfant dans les découvertes alimentaires, et dans l'autonomie (habillage, lavage des mains...),
- Travailler dans une équipe pluridisciplinaire.

### Formations et expériences requises

- Titulaire du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture ou CAP Petite Enfance ou accompagnant éducatif petite enfance, avec expérience exigée auprès des jeunes enfants,
- Expérience en structure petite enfance appréciée,
- Connaissance du développement et des besoins du jeune enfant,
- Formation aux premiers secours,
- Bienveillance,
- Sens de l'adaptation et de l'organisation,
- Bonnes aptitudes relationnelles, et capacité à travailler en équipe,
- Discréetion professionnelle, réserve,
- Sens du travail en équipe.

### Infos pratiques

Rémunération brute mensuelle :

Aide auxiliaire : 1905€80

Avec diplôme d'auxiliaire de puériculture : 2 207€49

Comment postuler ?

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) à transmettre à :

Madame La Présidente du CCAS-Direction des Ressources Humaines- Hôtel de Ville-7 bis, avenue de Champagne BP 505-51331 Epernay cedex.

Ou par voie électronique : [recrutement@epernay-agglo.fr](mailto:recrutement@epernay-agglo.fr)

[postuler en ligne](#)

Documents

[aides-auxiliaire-auxiliaire-de-puericulture-creches-tom-pouce-et-ptits-bouchons-la-piraterie-replacements.pdf](#)